

Bondy, le 26/04/2011

Mme Mathilde Soilleux  
Proviseur Adjoint

Aux

Parents d'élèves de seconde

Madame, Monsieur,

Votre enfant est actuellement scolarisé en 2<sup>nde</sup> au lycée Jean Renoir, cette note vous précise :

- Les grandes lignes des **procédures d'orientation et d'affectation**.
- Les modalités de la restitution des **manuels scolaires et de réinscription au lycée**.

#### **A. Suspension des cours**

Le lycée Jean Renoir étant centre d'examens pour le Baccalauréat et le BTS, les cours seront suspendus après la classe **pour les élèves des classes de seconde le samedi 11 juin 2011**.

#### **B. Procédure d'orientation**

##### **Avant les conseils de classe :**

- Les fiches de dialogue sont remises aux élèves par les professeurs principaux à partir du **lundi 16 mai 2011**.
- Les familles renseignent ces fiches en effectuant une demande de poursuite d'étude (*p 2 de la fiche*). Les fiches doivent être retournées avant le conseil de classe, **au professeur principal, au plus tard le samedi 4 juin 2011**.

**Les conseils de classe de Seconde auront lieu les 9 et 10 juin 2011.**

##### **Après les conseils de classe, lorsque les propositions du conseil de classe ne sont pas conformes aux demandes des familles**

- Les fiches de dialogue seront remises aux familles par les professeurs principaux à l'issue des conseils. Il est donc impératif de prendre contact immédiatement après le conseil de classe avec le professeur principal.
- **Dialogue avec le chef d'établissement :** le proviseur ou son adjoint reçoit ensuite ces familles en présence du professeur principal et du CPE (**14 et 15 juin**) et à l'issue de l'entretien notifie sa décision. Le professeur principal précisera l'heure du rendez-vous.

##### **Commission d'appel.**

- Si le désaccord persiste **après le dialogue**, une fois que la décision du chef d'établissement est notifiée, vous pouvez faire appel de celle-ci dans un délai de **3 jours ouvrables**.  
(Vous pourrez faire connaître par lettre jointe à la fiche de dialogue les motifs de l'appel auprès du président de la commission d'appel. Vous pourrez aussi demander à être entendus par la commission d'appel. Dans ce cas, vous devrez en faire la demande par écrit à l'inspecteur d'académie, président de la commission et la joindre à la fiche de dialogue).
- La commission d'appel se déroulera **le mardi 21 juin 2011**. L'heure vous sera communiquée.
- L'appel porte sur le passage en 1ere ou la série de la classe de 1ere, à condition que cette demande ait été précisée sur la fiche de dialogue avant le conseil de classe.

#### **C. Affectation après la seconde.**

En fonction de la décision d'orientation, plusieurs situations sont possibles :



- **L'affectation en classe de 1ere au lycée Jean Renoir.**  
L'élève orienté dans une filière de première proposée au lycée Jean Renoir (L, ES, S, STG ou ST2S) doit venir s'inscrire au lycée.
- **Les élèves souhaitant une orientation vers une filière de 1ere GT non proposée par le lycée Jean Renoir (STL, STI...) doivent remplir un dossier d'admission.** Ces dossiers seront remis aux élèves concernés par le professeur principal au début du mois de mai. Ils devront être retournés dûment complétés le **31 mai 2011** au plus tard, au secrétariat du lycée.
- **Le doublement de la classe de seconde**  
Les élèves qui sollicitent un doublement dans une 2nde GT doivent remplir **un dossier d'affectation en 2<sup>nde</sup>**. Les élèves doivent y indiquer des vœux d'affectation. Ces dossiers seront distribués aux élèves concernés par les professeurs principaux début mai. Ils doivent être retournés impérativement au plus tard le **31 mai 2011**. La saisie informatique de ces vœux sera effectuée par l'établissement (CPE) **entre le 03 et le 17 juin 2011**.
- **La réorientation vers la voie professionnelle.**  
Les élèves de 2nde GT, souhaitant poursuivre leurs études vers la voie professionnelle formuleront des vœux dans la procédure informatique AFFELNET Post-3ème. A cet effet, les dossiers ont déjà été remis aux élèves concernés. Ceux-ci doivent être retournés au lycée (CPE) le **03 mai 2011** pour la saisie des vœux qui se déroulera impérativement **entre le 04 et le 19 mai 2011**.  
Ils doivent prendre attache auprès de leur CPE, afin qu'ils puissent passer des entretiens de positionnement pour certaines des formations dans les établissements demandés.

Les élèves de 2<sup>nde</sup> doivent postuler pour une entrée en **1ere bac professionnel (2<sup>ème</sup> année bac pro)**. L'affectation sera notifiée aux élèves entre le **01 et le 03 juin 2011**, ils devront s'inscrire, par précaution, en lycée professionnel avant le **9 juin 2011**, sans attendre les résultats des conseils de classe.

**Rappels concernant le doublement et la réorientation :**

1. ***La constitution de ces dossiers ne présume en rien de la décision des conseils de classe. Les deux procédures sont indépendantes.***
2. ***Les élèves à qui les conseils de classe du 3<sup>ème</sup> trimestre décideront d'une réorientation ou d'un doublement et qui n'auraient pas formulé de vœux selon le calendrier ci-dessus risquent de ne pas pouvoir participer à la procédure d'affectation et donc de se retrouver sans solution à la rentrée.***

#### **IMPORTANT :**

***Les élèves souhaitant quitter l'établissement en raison d'un déménagement ou d'un autre motif doivent en informer au plus vite l'administration du lycée. Selon les cas, les demandes devront être effectuées dès le début du mois de mai.***

#### **D. Manuels scolaires**

Votre enfant a bénéficié en septembre 2010 du prêt de manuels scolaires. Nous organisons en fin d'année le retour de ces ouvrages.

Les livres doivent être rendus en bon état (aucune page manquante ou déchirée). Toute perte, ou dégradation rendant impossible la réutilisation du manuel, fera l'objet d'une facture de reversement à l'établissement (**15 € par livre**). Les élèves doivent avoir également rendu tous les documents et ouvrages empruntés au CDI.

#### **E. Réinscription au Lycée Jean Renoir**

Quelle que soit la décision finale (passage en 1ere ou doublement), si votre enfant poursuit sa scolarité au lycée, **la réinscription n'est pas automatique.**

- Le dossier d'inscription sera remis aux élèves le jour du ramassage des livres. **Ce dossier ne sera remis aux élèves que si ceux-ci ont bien rendu leurs manuels scolaires et que les frais éventuels de remplacement des manuels perdus ou dégradés auront été remboursés à l'établissement.**
- Le dossier devra être rapporté dûment complété à l'établissement **en respectant le calendrier qui sera précisé au moment du ramassage des manuels scolaires** Si l'inscription s'effectue après ces dates, le bénéfice de la place peut être perdu.
- Tout dossier incomplet ne sera pas accepté.

Je vous remercie de respecter les procédures et les calendriers pour le bon déroulement des opérations de fin d'année.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de toute ma considération.

Le Proviseur adjoint